

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël

OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte
BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier

THILL Céline

GUINDT Philippe

VIEIRA Christophe

SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie

WANDERNOTH Claire

Donne pouvoir à OGER Isabelle

Donne pouvoir à MENEHIN Gaël

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

Donne pouvoir à WALLERICH Alain

Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1043 Avenant au contrat CDD secrétaire temps partiel 11 heures ; modification portant sur l'échelon

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2024-880 du 29 novembre 2024 portant création d'un emploi de secrétaire générale de mairie à temps non complet ;

Vu la délibération n° 2025-930 du 03 juillet 2025 portant création d'un emploi de Rédacteur Principal à temps non complet 11/35ème ;

Vu le contrat à durée déterminée conclu avec Madame Danielle LATASSA à compter du 11 juin 2025 ;

Vu l'avenant au contrat portant sa rémunération au 11ème échelon du grade de rédacteur principal, indice brut 538, indice majoré 462, à compter du 1er juillet 2025 ;

Considérant l'expérience professionnelle de Madame Danielle LATASSA ;

Considérant les responsabilités exercées dans le cadre des fonctions de secrétaire générale de mairie ;

Considérant la qualité du travail accompli ainsi que l'implication de l'agent dans l'exercice de ses missions ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer sa rémunération afin de tenir compte de son parcours professionnel et des missions exercées ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

DÉCIDE

Article 1 :

À compter du **1er juillet 2026**, Madame **Danielle LATASSA**, secrétaire générale de mairie, est rémunérée sur la base du **12ème échelon du grade de Rédacteur Principal**, correspondant aux indices brut et majoré en vigueur à cette date.

Article 2 :

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que cet extrait du registre des délibérations a été publiée sur le site internet de la mairie le 13/07/2026

Le Maire,

